

**Conseil municipal du Lundi 5 Octobre 2026**

Le lundi 5 octobre deux mille vingt-six, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique LAMAZIERE, maire, à dix-neuf heures :

➤ Étaient présents :

COUTON Sébastien, DETTORI Iris, FLEURY Audrey, GUITTON André, LAMBERT Christine, LEDUC Julien, PETIT Nathalie, TYSSANDIER Maguy, VIAUD Annette.

➤ Excusés :

BOURDIER Béatrice a donné un pouvoir à Véronique LAMAZIERE.

DUGÉ DE BERNONVILLE Séverine a donné un pouvoir à Nathalie PETIT.

ROCHETEAU Quentin a donné un pouvoir à Sébastien COUTON.

DUBOURNET Bruce adonné un pouvoir à Julien LEDUC

CHAMPERNAU Adrien a donné un pouvoir à Audrey FLEURY

**Intervention de Monsieur Renaud COMBAUD** Président de la Communauté De Communes Cœur de Charente en début de séance, accompagné de Mme Sophie MEVELLEC Directrice générale des services de la CDC.

Présentation très intéressante avec un Power Point que nous recevrons et que je vous transmettrai.

Puis échange sous forme de questions réponses :

- ✓ Demande renouvelée pour le prêt d'un radar pédagogique afin de tester son efficacité dans la commune, avant éventuel achat.
- ✓ Le service de transport à la demande, organisé par la région et la CDC, concernera bien la Maison de santé de Luxé, contrairement à ce qui avait été indiqué à la dernière réunion communautaire.
- ✓ D'autre part, la subvention sollicitée auprès de la CDC pour la Maison de santé (5% du montant des travaux) n'a pas obtenu de réponse positive. Soit la CDC prend la compétence de la Maison de santé et en est le maître d'œuvre dès le départ ( St Amant de Boixe, Aunac et Villefagnan), soit la compétence reste communale comme à Luxé. Nous avons souhaité néanmoins que cette question puisse être à nouveau évoquée au sein de la CDC. Car il nous semble en effet regrettable, qu'un projet structurant de cette ampleur, destiné à renforcer durablement l'offre de soins sur tout le territoire, ne puisse bénéficier d'un soutien de l'intercommunalité, sous la forme d'un «fonds de concours» ou d'un soutien «coup de pouce» comme pour l'installation d'une entreprise.

**Ordre du jour :**

- **Convention cadre relative aux services à adhésion facultative proposés par le CDG16.**
- **Budget : décision modificative pour récupération de l'avance forfaitaire versée à l'entreprise LONGEVILLE ( construction de la maison de santé).**
- **Construction de la maison de santé : avenant à l'acte d'engagement de l'entreprise TELEPH'ELEC SERVICES (lot 10).**
- **Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

Iris DETTORI a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est filmée.

**1- Convention cadre relative aux services à adhésion facultative proposés par le CDG16.**

Le Centre de Gestion exerce de manière obligatoire un certain nombre de missions au profit de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département. Ces missions, listées notamment aux articles L452-35 du Code Général de la Fonction Publique, sont financées par une cotisation obligatoire.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, son taux est réduit de 0,8% à 0,75% par le CDG (-6,25%).

En outre, le CDG exerce différentes missions, de manière facultative, à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public (articles L452-40 à L452-48 du CGFP).

Les conventions mises en œuvre lors du dernier mandat prennent fin ou sont résiliées au 31 décembre 2026.

Pour pouvoir continuer de bénéficier de ces services et prestations sur demande, le CDG propose la signature d'une convention cadre, couvrant la période 2027-2032.

Cette nouvelle convention unique permet :

- D'accéder, au besoin à certains services, le moment venu (ex : aide au recrutement, service remplacement, médiation, aide à l'archivage, rédaction du DUERP...) ;
- D'adhérer, « à la carte », à différents services, selon les moyens internes et ressources de chaque collectivité ;
- De décider de confier la totalité de la gestion administrative du personnel en mutualisant l'équivalent d'un service R.H. avec le CDG.

Ces services et prestations sont financés, soit dans des conditions fixées par la convention, soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire, soit sur devis ponctuels établis avec un taux horaire d'intervention.

L'ensemble des tarifs sont détaillés dans la convention (annexe n°24).

Considérant que toutes les collectivités et établissements publics, ont l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive (art. L812-3 du CGFP) ;

Considérant que toutes les collectivités et établissements publics quelle que soit leur taille, doivent désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection -ACFI- (art. L812-2 du CGFP et art. 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985) ;

Considérant que toutes les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes -AVDHAS- (art. L135-6 du CGFP) ;

Considérant que seuls les Centres de Gestion sont compétents pour la mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire pour les agents employés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics ayant préalablement conclu une convention (art. 3 du Décret n° 2022-433 du 25 mars 2022) ;

Considérant que notre collectivité souhaite pouvoir recourir aux services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente afin de remplir ses obligations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à la convention de services facultatifs proposée par le Centre de Gestion ;

- décide de souscrire aux services suivants

- Socle d'appui à la gestion R.H. incluant notamment, les calculs de reprises de service, les calculs des indemnités chômage, un appui complémentaire en matière de retraite (CNRACL), le dispositif d'alertes éthiques,
- Médecine professionnelle et préventive,
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI) et conseil en prévention des risques professionnels,
- Dispositif de signalement AVDHAS (Actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes) avec référent externalisé et accompagnement à la prise en charge du signalement,
- Médiation Préalable Obligatoire (MPO),
- Mise à disposition de l'outil GPEEC,
- Paies à façon,
- Aide au pilotage de l'absentéisme,
- Mise à disposition d'une diététicienne (service de restauration collective).

- autorise Madame le Maire à signer la convention de service ci-annexée.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2027 et suivants.

### **Scrutin :**

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15      contre : 0      abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- Suffrages définitifs : 15

### **2- Budget décision modificative pour récupération de l'avance forfaitaire versée à l'entreprise LONGEVILLE (construction de la maison de santé).**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique LAMAZIÈRE, Maire de Luxé, approuve les ouvertures de crédits indiquées dans le tableau ci-après :

| Désignation des articles |                          | Crédits supplémentaires à voter |            |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|------------|
| Numéro                   | Intitulé                 | Recettes                        | Dépenses   |
| 041-2313                 | Opérations patrimoniales |                                 | 8 278,43 € |
| 041-238                  | Opérations patrimoniales | 8 278,43 €                      |            |

**Scrutin :**

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15      contre : 0      abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- Suffrages définitifs : 15

**3- Construction de la maison de santé avenant à l'acte d'engagement de l'entreprise TELEPH'ELEC SERVICES (lot 10).**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux avenants à l'acte d'engagement de l'entreprise TELEPH'ELEC SERVICES (lot 10) qui intervient pour la construction de la maison de santé :

- avenant n° 1 : prestations supplémentaire éventuelle correspondant à la robinetterie électronique : 655,20 € HT
- avenant n° 2 : remplacement des éclairages extérieurs par des mâts solaires : sans incidence financière sur le montant du marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces avenants et autorise Madame le Maire à les signer.

**Scrutin :**

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15      contre : 0      abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- Suffrages définitifs : 15

**4- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, d'une durée hebdomadaire de 28,35 heures, à compter du 24 novembre 2026, pour exercer les fonctions d'ATSEM : aide à l'enseignant, encadrement des élèves, préparation matérielle pour les ateliers, nettoyage des outils et des locaux, rangement, surveillance de la pause méridienne, garderie avec organisation de l'aide aux devoirs, sorties scolaires, remplacements éventuels.

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 3° (communes de moins de 1 000 habitants).

Madame le Maire propose donc le recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, sur le grade d'adjoint technique. La durée des contrats successifs ne pourra excéder un total de 6 ans. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel aux conditions ci-dessus, charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

#### **Scrutin :**

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15      contre : 0      abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Suffrages définitifs : 15

#### **Informations complémentaires et questions diverses :**

- École : la rentrée scolaire s'est très bien passée. La nouvelle personne (de Luxé) que nous avons recrutée s'est parfaitement intégrée à l'équipe et, à ce jour, tout semble très bien fonctionner.
- Le [jeudi](#) 10 septembre, le Recteur de l'académie de Poitiers, le DASEN ainsi que notre inspectrice de l'Éducation nationale pour visiter notre école à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle classe et mettre en lumière la manière dont ce projet a pu aboutir, notamment grâce aux échanges particulièrement constructifs et à la coopération mise en place avec Monsieur Flaud, Maire de Fouqueure. Mme L'inspectrice a confirmé la création d'un pôle scolaire à Luxé et la pérennité de cette ouverture de classe

Nous n'avons malheureusement pas pu médiatiser cette visite ni publier de photographies, compte tenu de la période électorale et des règles de communication qui s'imposaient. Nous avons toutefois reçu par la suite un message très chaleureux du recteur, saluant le travail accompli ainsi que la solidarité entre nos deux communes pour permettre l'ouverture de cette nouvelle classe et l'accueil des enfants de Fouqueure. C'est une belle reconnaissance du travail réalisé collectivement, notamment par les enseignantes en partenariat avec les mairies.

Plusieurs devis en cours demandés par André GUITTON à diverses entreprises pour l'aménagement de l'étage de façon à créer deux espaces, une salle des maîtres et une classe. (plans joints)(avec un nouvel escalier). Possibilité d'ouverture d'une nouvelle classe dans les trois prochaines années à venir.

- Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué en conseil municipal et avec votre accord, nous avons procédé à l'achat d'un petit tracteur équipé d'une pelle de chargement. Du calcaire a également été commandé. Nos agents ont ainsi commencé leurs interventions sur les chemins qui nécessitent des réparations. Ces travaux étaient devenus urgents et étaient particulièrement attendus.
- Travail réalisé ces dernières semaines par nos agents techniques : la peinture du tunnel passant sous la voie ferrée, qui en avait vraiment besoin. Si vous constatez l'apparition de nouveaux tags, n'hésitez surtout pas à nous les signaler afin que nous puissions intervenir rapidement pour les effacer ou les recouvrir.

Le nouvel agent technique que nous avons recruté, qui habite Luxé, semble par ailleurs très efficace et particulièrement investi dans ses fonctions. Il s'est très bien intégré à l'équipe déjà en place.

- **Commissions de la CDC** : conseillers déjà inscrits (à compléter → si autres volontaires, me le signaler)
  1. Administration générale et finances : Béatrice BOURDIER
  2. Urbanisme, environnement et habitat : Iris DETTORI, Maguy TYSSANDIER
  3. Solidarités, mobilités et gens du voyage : Annette VIAUD, Nathalie PETIT
  4. Culture, patrimoine, tourisme et sport : Christine LAMBERT
  5. Eau, assainissement, GEMAPI : André GUITTON
  6. Enfance et jeunesse : Véronique LAMAZIERE
  7. Économie : Christine LAMBERT
  8. Équipements et logements communautaires : Annette VIAUD
- Christine : commission économie réunion du 1<sup>er</sup> octobre. Petit compte-rendu sur forums des entreprises et autres, organisés bientôt à Mansle.
- **Le FDAC** fonds départemental d'aide aux communes, permet de solliciter le département pour financer des travaux sur les voies communales. Le FDAC peut être sollicité tous les trois ans. Avec une adhésion à la convention de la CDC la commune peut présenter une demande chaque année avec une subvention pouvant atteindre 50% du montant des conditions précises de l'attribution de l'aide. Il conviendra toutefois, dès réception de cette convention de vérifier, pour chaque programme annuel, le plafond des dépenses éligibles et les conditions précises de l'attribution de l'aide.
- Mardi 29 septembre : **Conférence des maires** avec intervention du SDIS. Document disponible en mairie sur les services de l'état en Charente.  
Power point transmis à tous dès réception.  
PCS à finaliser et à transmettre à la préfecture, et au SDIS.  
Prévoir une date de réunion pour acter le document du PCS avant présentation au prochain conseil municipal : courant novembre suivant disponibilité des membres de la commission.
- **M. Mourier Jean Claude** (association des anciens combattants de Mansle) nous offre un mât de 4 m pour la levée des couleurs au monument aux morts. Installation prévue le lundi 12 octobre avec accord du Conseil Municipal. Mât peint avec poulies pour la levée du drapeau (à acheter 80cm sur 120cm), mât à sceller près du Monument.  
L'hommage aux anciens combattants au cimetière se fera le mardi 10 novembre (au lieu du 11 novembre après la cérémonie) à 14h, permettant aux porte-drapeaux d'être présents et aux classes de l'école de participer.
- Manifestation organisée par le Pays du Ruffecois le week-end du 10 / 11 octobre : **LES FLORALES** (flyers disponibles).
- Manifestation organisée dans le cadre d'**Octobre Rose, le dimanche 18 octobre**. Des flyers sont disponibles à la mairie et des affiches sont installées dans différents endroits de la commune. Cette manifestation est organisée en partenariat avec la Maison de santé de Mansle-Luxé, le club de marche nordique et la mairie. J'espère que nous serons nombreux à nous mobiliser pour cette belle cause.
- **Le 31 octobre feu d'artifice** dans le cadre d'une manifestation organisée par le comité des fêtes et l'APE. Affiches et transmission à venir.
- Merci au conseillers et conseillères qui se sont mobilisés pour les élections sénatoriales : Nicole BONNEFOY et François BONNEAU ont été élus.  
(invitation de F. BONNEAU le vendredi 8 octobre à Rouillac au Vingt-Sept Hall de la Palène à 19h30). Réponse attendue aujourd'hui
- Merci également aux adjoints pour leur aide au quotidien et leurs actions pour la commune et auprès des administrés. Merci à tous les conseillers pour leur engagement et leur participation.

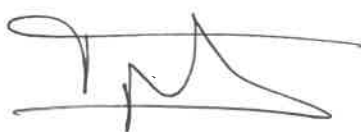
Plus rien ne restant à délibérer la séance est levée à 21h10.

claus



PO: DUGÉ de BERNONVILLE  
Secrétaire

~~Flourey~~  
PO: CHANPERNAU  
ADRIEN  
~~Flourey~~



PO: BRUCE  
DUBOURNET



PO: QUENTIN ROCHETEAU



~~Hamaz~~

PO Béatrice Bourdier  
~~Hamaz~~

